

Article 06

Explosion démographique en Afrique : mythe ou réalité ?

Hervé KAMGANG

Chaire Unesco Droits de l'Homme et Culture de la Paix pour l'Afrique Centrale

Université de Bangui

hervek12@live.fr

Submitted: 2020-04-17

valued: 2020-05-17

validated: 2020-06-17

RESUME

Bien que la plupart des pays développés connaissent actuellement un « hiver démographique », c'est plutôt la question de la fécondité en Afrique qui est au cœur de l'enjeu démographique. La conséquence est que la plupart des études mettent uniquement l'accent sur la corrélation entre la démographie et la pauvreté. Elles ont invariablement une approche socio-économique. Or, c'est une condition nécessaire bien que non suffisante, car si le niveau de fécondité doit être déterminé uniquement par le niveau économique, l'Europe qui a une fécondité nettement inférieure à celle de l'Afrique ne connaîtrait pas en ce moment une crise économique. Ce qui indique qu'il faut bien reconnaître que la démographie s'insère dans un ensemble de variables plus vastes que l'équilibre malthusien entre l'évolution démographique et le développement socio-économique.

Mots clés : Afrique, démographie, fécondité, contraception, développement, pauvreté.

ABSTRACT

Although most developed countries are currently experiencing a "demographic winter", it is the issue of fertility in Africa that is at the heart of the demographic issue. The consequence is that most studies focus solely on the correlation between demography and poverty. They invariably have as socio-economic approach. However, this is a necessary condition, although not sufficient, because if the level of fertility is to be determined solely by the economic level, Europe, which has a much lower fertility than that of Africa, would not be experiencing an economic crisis at this time. This indicates that it must be recognized that the demographic is part of a broader set of variables than the Malthusian balance between demographic change and socio-economic development.

Keywords: Africa, demographics, fertility, contraception, development, poverty.

Si cet article vous intéresse, vous pouvez le [télécharger gratuitement](#) ici.

INTRODUCTION

On croyait que la théorie de Malthus (1798) avait été mis au placard, or on voit naître des néo-malthusiens qui vont remettre à jour la thèse du rapport entre la pauvreté et la population. Cette fois-ci, le message est destiné aux pays en voie de développement. La plupart des discours sur la population répandent une "vulgate" selon laquelle la pauvreté en Afrique est due à la démographie "exponentielle", voire "galopante". Les afro-optimistes qui avaient montré l'inanité de cette "vulgate" dans plusieurs publications, se réjouissent aujourd'hui de constater que même au sein de certaines agences de l'ONU, la vérité des faits démographiques commence à être reconnue. Du 4 au 6 novembre 1997, la Division de la Population du Conseil Économique et Social, avait réuni quatorze experts de réputation internationale qui avait montré l'inanité de cette "vulgate". Ces experts n'ont pu que confirmer ce que toutes les données démographiques indiquaient depuis déjà plusieurs années : à savoir que la baisse de la fécondité qui, depuis vingt ans, affectait la plupart des pays industriellement développés – Europe du Nord et de l'Ouest, Canada, États-Unis, Japon, Australie, Nouvelle Zélande – s'étend désormais à un nombre croissant de pays en voie de développement, en Europe du Sud, de l'Est, en Asie, dans les Caraïbes et même en Afrique (Maurice et les Seychelles, tous les pays d'Afrique australe, Ghana, Kenya, Zimbabwe). De même, en juillet 2009, la France a ouvert ses portes au XXV^e Congrès international de la population : 2 000 spécialistes mondiaux se sont penchés sur les récentes données démographiques. Ils tirèrent comme conclusion : « Nous éviterons la surpopulation ». Cette conclusion a eu des retentissements à l'Organisation des Nations-Unies qui penchait pour la limitation de la population mondiale. Les motifs avancés par ces spécialistes étaient que sur le plan mondial, la croissance démographique avait atteint un taux maximum de plus de 2 % par an il y a cinquante ans et avait diminué de moitié depuis, pour atteindre 1,1 % en 2007. En Afrique, le taux de fécondité estimé à 8 enfants par femme en 1960 est passé à une moyenne de 4,7 enfants par femme en 2008, et devrait continuer de baisser dans les prochaines décennies, pour atteindre 3 enfants par femme¹. Les raisons de cette évolution sont à rechercher dans le niveau de pauvreté, les conditions de vie, l'éducation des femmes, le niveau de la mortalité infantile, l'accès à la contraception, etc. À la question de savoir si la terre est surpeuplée ou menacée de surpopulation ?

Cette thèse n'a toujours pas été validée par les scientifiques qui ont plutôt tendance à dire que les relations entre la population et le développement sont

¹ Adoption des politiques et programmes de population avec souvent des objectifs précis, fixant notamment le nombre maximal d'enfants par couple à trois et la contraception artificielle comme moyen de limitation des naissances.

insérées dans des réseaux d'interdépendance complexes et parfois contradictoires, et que la croissance démographique doit être replacée dans son contexte politique, économique et social : l'échec du développement agricole, la domination du commerce international par les pays du Nord et leurs multinationales, la détérioration des termes de l'échange, le poids injustifiable de la dette, l'explosion de la consommation des pays riches, l'extension de la corruption, etc. (Devèze, 2008 : 27)

Tout en réaffirmant la nécessité d'une maîtrise des enjeux démographiques dans les pays africains, il est utile de rappeler que selon Locoh et Makdessi (1996), l'efficacité des politiques de maîtrise de la croissance démographique passe par des transformations dans la sphère du développement social. L'amélioration des conditions sanitaires, la scolarisation, ainsi que la condition féminine. Pour le dire autrement, les politiques de planification familiale à elles seules, isolées d'autres facteurs, n'apportent pas de réponses satisfaisantes.

L'Église Catholique pour sa part répond qu'il faut plutôt organiser l'économie et gérer différemment la planète. Toutefois, elle reconnaît qu'un taux d'accroissement rapide de la population peut être un facteur de déséquilibre, qu'il y a un lien entre la démographie et l'économie qui peut être supérieur ou inférieur (Paul VI, 1967). Karl Marx prend également le contre pieds ou l'opposé de Malthus. Pour Marx, dans l'agriculture de subsistance, la thèse de Malthus tenait. Mais dans l'agriculture industrielle qui est le contexte actuel, la thèse de Malthus ne tient plus, car il faut penser l'industrialisation à partir des facteurs de production en amont et en aval. En amont, il faut une main d'œuvre et en aval des consommateurs. Selon les partisans de cette thèse, la croissance démographique et l'expansion des classes moyennes génèrent un gigantesque marché intérieur des plus prometteurs. De grandes multinationales, comme l'Oréal ou Danone, investissent déjà sur le continent. La pauvreté tient donc moins à l'augmentation de la population qu'au nouvel ordre international. Au lieu de chercher à limiter les naissances, il faut d'abord s'attaquer à l'injustice dans les relations internationales et veiller à un usage responsable des biens de la terre.

Au regard de cette controverse sur l'explosion démographique, il existe un désaccord provenant de l'interprétation que les uns et les autres ont du rapport entre la population et le sous-développement, qui est considéré soit comme la cause, soit comme la conséquence du sous-développement (Ratcliffe, 1989). Ce désaccord est lié à la nature des acteurs intervenant dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques démographiques. Ainsi que l'intentionnalité des mesures adoptées par les différents acteurs. La position des acteurs que sont les Nations-Unies, plus particulièrement le FNUAP, les ONG (IPPF), les institutions

internationales (UNICEF, Banque mondiale, OMS, etc.) et les confessions religieuses, doit donc être analysée en fonction des valeurs et de l'idéologie de l'organisation. D'où la question centrale qui milite à la production de cet article, à savoir, celle de saisir les déterminants de l'explosion démographique à partir du fait que chaque institution relève d'un microcosme différent avec son système de valeurs et de normes. Notre question de recherche peut donc être formulée ainsi : partant des valeurs défendues, sur quel aspect du phénomène porte le discours de chacune des institutions ?

Avant d'entrer dans le corpus de cet article, il importe de préciser que le cadre méthodologique de cette étude est fondé sur le concept de réseau. Ceci du fait que le concept de réseau peut être utilisé pour étudier un ensemble de flux et d'objets quelconques (messages, biens) qui circulent entre deux ou plusieurs interlocuteurs (personnes, groupes, entreprises, États).

1. Enjeux de l'explosion démographique

Établir un lien direct entre les effets conjugués d'une forte croissance démographique et de la pauvreté est accepté par tous, mais prétendre qu'il y a trop de monde sur la planète, qu'il n'y a pas assez de ressources pour faire vivre tout ce monde est contesté par certains. Le Pape Benoît XVI affirme que les préoccupations légitimes quant à la croissance de la population sont « une façon de refuser de s'engager vers les vraies solutions » (Benoît XVI, 2009). Le Pontife souligne dans son Encyclique *Caritas in Veritate* que l'on doit lutter contre les inégalités économiques et contre le gaspillage alimentaire avant de parler de boom démographique.

1.1. Idéologie sous-jacente à l'explosion démographique

D'un point de vue économique, l'augmentation de la population mondiale est incompatible non pas avec le système capitaliste, mais plutôt avec le système financier, car s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets encore durables, c'est à tort qu'on a attribué au capitalisme les maux qui étaient dus au néfaste système financier qui l'accompagnait. Il faut au contraire en toute justice reconnaître l'apport irremplaçable du capitalisme dans le progrès industriel et dans l'œuvre de développement (Léon XXIII, 1891).

La faim ne dépend pas tant d'une carence de ressources matérielles, que d'une carence de ressources sociales, la plus importante d'entre elles étant de nature institutionnelle. Il manque en effet une organisation des institutions économiques qui soit en mesure aussi bien de garantir un accès régulier et adapté du point de vue nutritionnel à la nourriture et à l'eau, que de faire face aux nécessités liées aux besoins primaires et aux urgences des véritables crises

alimentaires, provoquées par des causes naturelles ou par l'irresponsabilité politique nationale ou internationale. (Benoît XVI, 2009 : 27).

Les famines ne sont plus que des famines artificielles, voulues par des hommes. Des malades restent sans soin ; des enfants reçoivent une nourriture inférieure ou insuffisante ; des talents ne peuvent se développer ; des jeunes gens ne peuvent se placer ni fonder un foyer ; des cultivateurs perdent leur ferme ; des industriels font banqueroute ; des familles vivent péniblement, le tout sans autre justification que le manque d'argent. L'argent, c'est tout ce qui sert à payer, à acheter ; ce qui est accepté par tout le monde dans un pays en échange de choses ou de services.

Actuellement, on a deux sortes d'argent : l'argent de poche, fait en métal et en papier ; l'argent de livre, fait en chiffres. L'argent de poche est le moins important ; l'argent de livre est le plus important (plus de 95% des transactions se font actuellement via l'argent de livre). L'argent de livre, c'est le compte de banque. Toutes les affaires marchent par des comptes de banque. L'argent de poche circule ou s'arrête selon la marche des affaires. Mais les affaires ne dépendent pas de l'argent de poche ; elles sont activées par les comptes de banque des hommes d'affaires. Avec un compte de banque, on paie et on achète sans se servir d'argent de métal ou de papier. On achète avec des chiffres. Le banquier fabrique l'argent, l'argent de chiffres, lorsqu'il prête des comptes aux emprunteurs, particuliers ou gouvernements : « L'emprunt fait naître l'argent. Le remboursement fait mourir l'argent. Le banquier met l'argent au monde lorsqu'il prête. Le banquier met l'argent dans le cercueil lorsqu'on lui rembourse. Le banquier est donc aussi un destructeur d'argent. » (Pilote, 2006 : 39). Le banquier fait le capital, rien que le capital. Personne ne fait l'intérêt, puisque personne d'autre ne fait l'argent. Mais le banquier demande quand même le capital et l'intérêt. Tout argent nouveau vient par le banquier sous forme de dette, réclamant plus d'argent qu'il en est émis. Un tel système ne peut tenir que moyennant un flot continu et croissant d'emprunts. D'où un régime de dettes et la consolidation du pouvoir dominateur de la banque.

La plume du banquier impose au public les privations, aux gouvernements la servitude. Le peuple ignore généralement que le volume de l'argent en circulation dépend de l'action des banques. La situation se résume à cette chose inconcevable. Tout l'argent qui est en circulation n'y est venu que par la banque. Même l'argent de métal ou de papier ne vient en circulation que s'il est libéré par la banque. La banque ne met l'argent en circulation qu'en le prêtant et en le grevant d'un intérêt. Ce qui veut dire que tout l'argent en circulation est venu de la banque et doit retourner à la banque un jour ou l'autre, mais y retourner grossi d'un intérêt. La banque reste propriétaire de l'argent. Nous n'en sommes que les locataires. Le gouvernement ne fait

pas d'argent. Lorsqu'il ne peut plus taxer ni emprunter des particuliers, par rareté d'argent, il emprunte des banques. Et le système est tel que le remboursement doit dépasser l'emprunt.

Tout l'argent qui circule dans le circuit économique africain est créé sous forme de dette par les prêts à intérêt du FMI et de la Banque Mondiale. Le FMI et la BM créent de l'argent qui n'existait pas chaque fois qu'ils accordaient un prêt. Et chaque fois qu'un prêt est remboursé, cette somme d'argent cesse d'exister, et est retirée de la circulation. Supposons que la Banque Mondiale prête un dollar pour l'achat d'une machine pour produire du riz, à un taux de 6%. Alors à la fin de l'année, il faut rembourser à la Banque Mondiale un dollar plus 6% d'intérêt, soit 6 francs. Le problème est qu'il n'existe qu'un dollar dans le pays, pas 1,06 dollar. Pour rembourser l'argent qui n'existe pas, la seule solution est d'emprunter de nouveau à la Banque Mondiale pour payer cet intérêt et d'accumuler ainsi des dettes impayables. Les populations seront incapables de payer les produits offerts, puisque l'argent a été retiré du circuit économique par le remboursement de la dette.

Par les taxes, le gouvernement doit retirer du pays autant d'argent qu'il y en a mis, 1 dollar. Il faut qu'en plus il retire 6 francs qui n'y ont pas été mis, que ni le banquier ni personne n'a fait. À mesure que le pays se développe, en production comme en population, il faut plus d'argent. Or on ne peut avoir d'argent nouveau qu'en s'endettant d'une dette collectivement impayable². Il reste donc le choix entre arrêter le développement ou s'endetter ; entre chômer ou contracter des emprunts impayables. C'est entre ces deux choses-là qu'on se débat justement dans tous les pays. Ainsi s'explique la dette publique croissant au rythme où le développement du pays demande de l'argent nouveau.

1.2. Politiques de limitation des naissances

Le continent africain était plutôt considéré comme sous-peuplé du temps de la guerre froide, et la croissance démographique, déjà forte à cette époque, quoique mal connue, était plutôt favorable au développement économique. Les pays du Tiers-Monde et les pays communistes se rangeaient derrière le slogan : « la meilleure pilule c'est le développement ». Leur argument était que le développement économique est un préalable à la baisse de la fécondité, c'est-à-dire que la croissance économique devait créer les conditions nécessaires et suffisantes à la maîtrise

² Selon Thomas Sankara : « La dette ne peut pas être remboursée parce que si nous ne payons pas, nos bailleurs de fonds ne mourront pas. Soyons-en sûrs. Par contre, si nous payons, c'est nous qui allons mourir. Soyons en sûrs également. »

de la fécondité. Mais le problème de population a commencé à se poser avec la fin de la guerre froide (Garenne, 2017). Dans un contexte de bouleversement de la géopolitique mondiale, sur les ruines du communisme, se superpose une vague tout aussi destructrice de libéralisme provenant de l'Ouest, dont le système financier totalement corrompu³ est incompatible avec l'augmentation de la population, car la recherche exclusive de l'avoir pour les nations comme pour les personnes constitue son essence.

Les agents de la haute finance et les mondialistes établissent les structures de la nouvelle gouvernance mondiale pour entreprendre le dépeuplement de l'univers. Les Nations-Unies incitent non seulement les pays du tiers monde où le taux de natalité est plus élevé⁴, mais aussi les pays industrialisés où le taux de dénatalité ne permet pas la reproduction de la race humaine⁵, à adopter des lois malthusiennes (légalisation de l'avortement, l'euthanasie ; la déformation du sens du mariage, ouvrir le mariage aux couples homosexuels (mariage pour tous), repousser l'âge légal du mariage⁶)... Ce sont « les nouveaux droits de l'homme », promus pour le gouvernement mondial, qui seraient désormais appliqués par toutes les nations adhérant à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Dans les axes stratégiques, il s'agit de mettre la pression maximale par les conditionnalités de l'aide au développement, sur les gouvernements des pays en voie de développement, afin qu'ils puissent adopter des lois sur la contraception. C'est ainsi que depuis la conférence d'Arusha de janvier 1984, les pratiques contraceptives se sont introduites par voie légale dans la cellule fondamentale de la société qu'est la famille. Cette tendance s'est poursuivie avec la déclaration dite de Dakar/Ngor de décembre 1992. Le clou a été le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, dit protocole de Maputo, adopté à Maputo, en juillet 2003 au terme de la 2^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine.

Se tiennent approximativement tous les dix ans sous l'égide des Nations-Unies, des grandes fondations, ou d'autres organisations, des grandes conférences internationales sur la population, qui ont pour but le dépeuplement de l'univers⁷. C'est la Conférence Internationale sur la

³ Voir tout le débat sur autonomie financière réclamée par les pays utilisant le franc CFA.

⁴ Quel serait le nombre idéal d'humains pour que la terre soit un Paradis ?

⁵ D'où notre étonnement quand on sait que c'est à 2,1 que se situe le niveau minimum indispensable au renouvellement des générations dans les pays bénéficiant des meilleures conditions sanitaires.

⁶ Le traité de Maputo fait passer l'âge minimum au mariage à 18 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes.

⁷ - Conférence de Genève de 1965 (*International Conference on Family Planning Programs*), destinée à montrer un impact de la contraception moderne dans certains pays asiatiques (Corée du Sud, Taïwan), et à rechercher un consensus sur la question.

Population et le Développement (CIPD) du Caire tenue en 1994 qui a véritablement marqué un tournant décisif. Elle a forgé un prétendu « consensus mondial » sur « la santé et les droits sexuels et reproductifs ». Elle consacre la santé reproductive comme une « norme » politique mondiale. Ainsi les Nations-Unies consacrent-elles la contraception, l'avortement et l'idéologie du genre (*gender*) comme « nouveaux droits de l'homme ». Le concept de santé et des droits sexuels et reproductifs comprend notamment l'accès universel à la contraception (quels que soient l'âge et le statut marital des individus et pour les adolescents, « sans le consentement des parents », « confidentiel »), y compris à la « pilule du lendemain », à l'avortement dit « sans risques », à une « éducation sexuelle » de style technique. Bien que le programme du Caire fût censé expirer en 2014, il a été prorogé indéfiniment par l'Assemblée Générale de l'ONU en 2010. Les objectifs de ce programme ont été intégrés dans le nouveau cadre de développement mondial à savoir les ODD.

Les thèmes récurrents de ce nouveau document émanant de la « communauté mondiale de la santé reproductive » sont les suivantes : accélération de l'octroi de l'accès à la contraception moderne pour les femmes et les filles les plus pauvres, vivant en milieu rural, et dans les lieux les plus difficiles à atteindre ; priorité aux jeunes et cooptation de la jeunesse dans le plaidoyer en faveur de la santé reproductive à tous les niveaux, du mondial au local ; éducation sexuelle dite « complète », favorisant l'utilisation de la contraception et le choix de l'orientation sexuelle, à un âge de plus en plus jeune (dès l'enfance) ; combat actif d'attitudes et de lois jugées « discriminatoires », notamment en condamnant le manque d'accès à la contraception et à l'éducation sexuelle, l'avortement ou les pratiques homosexuelles ; emphase mise sur les droits sexuels et reproductifs ; renforcement du financement et des fonds privés en particulier, en faveur de la santé reproductive ; octroi des pouvoirs politiques effectifs toujours plus accrus à la « société civile », à savoir les ONG défendant ses intérêts particuliers ; la plupart des ONG et autres « acteurs non étatiques » gravitant autour de l'ONU et promouvant ce projet vont

- Conférence de Bucarest de 1974 (*World Population Conference*) fut, au niveau mondial, la première arène de lutte entre les partisans et les opposants aux politiques de planning familial. Les opposants représentés par les pays du Tiers-Monde (l'Algérie et l'Argentine) et les pays communistes ; les tenants étaient les pays industrialisés.

- Conférence de Mexico de 1984 (*International Conference on Population*) : fut la première à exprimer un consensus sur la nécessité de limiter les naissances au niveau mondial, et reçut le soutien marqué des pays occidentaux aux programmes de planning familial. Par contre, les États-Unis du président Ronald Reagan y firent part de leur opposition à l'avortement et aux programmes qui soutenaient l'avortement (Global Gag Rule).

- Conférence du Caire de 1994 (*International Conference on Population and Development*, ICPD) : cette réunion mit l'accent sur les aspects de santé publique de la contraception, introduisit les concepts de « Santé de la reproduction », et de « Santé sexuelle et reproductive », dans le contexte de la lutte contre le VIH/Sida et autres maladies sexuellement transmissibles. La conférence insista sur les droits des femmes à maîtriser leur reproduction, et sur leur autonomie de décision.

acquérir un pouvoir politique mondial sans précédent ; renforcement des mécanismes de surveillance de l'application des objectifs du Caire ; cooptation des communautés religieuses et des cultures, des hommes et des femmes, des parents et des jeunes dans le projet de transformation de leur propre mentalité : « on veut que les Africains s'approprient eux-mêmes les objectifs du Caire ».

2. Position de l'Église Catholique

C'est le développement du mouvement en faveur du contrôle des naissances, sous inspiration malthusienne et féministe, le développement du recours à la contraception, et aussi l'accent mis sur l'autonomie de la conscience et les choix de la liberté dans les philosophies contemporaines (existentialisme) qui ont amené le Magistère de l'Église Catholique à approfondir la question de la population, pour en préciser les limites dans lesquelles pouvaient gouverner la conscience individuelle et faire agir la liberté.

2.1. Compatibilité entre la croissance démographique et le développement

Face à la question de la population, l'Église n'est pas restée indifférente, surtout l'Église Catholique. L'Église Catholique a condamné très tôt et à plusieurs reprises, la limitation des naissances par les méthodes contraceptives modernes, dans divers textes : Encyclique *Casti Connubii* du Pape Pie XI (1930), Encyclique *Humanae Vitae* du Pape Paul VI (1968), Exhortation apostolique *Familiaris Consortio* du Pape Jean-Paul II (1981), Encyclique *Caritas in Veritate* du Pape Benoît XVI (2009), Encyclique *Laudato Si'* (2015) et Exhortation apostolique *Amoris Laetitia* (2016) du Pape François.

D'une manière générale, l'Église catholique manifeste une opposition systématique aux méthodes contraceptives artificielles et considère que ce qui est présenté comme « bombe démographique » mondiale, et justifie donc ce déploiement néo-malthusien, « se révèle de plus en plus être un mythe » lequel mythe reste la base de l'idéologie appelée « impérialisme contraceptif ». (Sala, Diakanda, 1991 : 47)

Pour l'Église Catholique,

Considérer l'augmentation de la population comme la cause première du sous-développement est incorrect, même du point de vue économique : il suffit de penser d'une part à l'importante diminution de la mortalité infantile et à l'allongement moyen de la vie qu'on enregistre dans les pays économiquement développés, et d'autre part, aux signes de crises qu'on relève dans les sociétés où l'on enregistre une baisse préoccupante de la natalité. (Benoît XVI, 2009 : 44).

Ce ne sont pas les politiques de réduction de la population qu'il faut prôner, mais c'est l'écroulement du système bancaire international qu'il faut réclamer. Ce système barbare et

archaïque est à l'origine des guerres et des crises économiques. Il est grand temps que le vol du système bancaire, la plus grande escroquerie de tous les siècles, soit éliminé de la face de la terre. Comme ajoute Benoît XVI dans *Caritas in Veritate*, au numéro 68 : « Le développement économique s'avère factice et nuisible, s'il s'en remet aux "prodiges" de la finance pour soutenir une croissance artificielle liée à une consommation excessive ». La Doctrine Sociale de l'Église dénonce cette dictature de l'argent :

Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent et du crédit, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par-là, ils distribuent le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer. (Pie XI, 1931)

L'existence de la pauvreté généralisée, en face de l'abondance de la production et d'une énorme capacité de production non utilisée, est liée au système de distribution. Comme le fait remarquer le Pape Benoît XVI, ce n'est pas la production qui manque (« pas une carence de ressources matérielles ») mais c'est la distribution qui fait défaut (Benoît XVI, 2009). Le seul paragraphe de *Laudato Si'* qui évoque cette question semble conforter cette opinion : « S'il est vrai que la répartition inégale de la population et des ressources disponibles crée des obstacles au développement et à l'utilisation durable de l'environnement, il faut reconnaître que la croissance démographique est pleinement compatible avec un développement intégral et solidaire. » (François, 2015 : 50).

Pour Louis Even, la demande existe, mais c'est le droit d'avoir ces produits qui manque. Le titre qui donne accès à l'offre, c'est l'argent (Even, 2008). L'abondance nous déborde depuis que l'homme a trouvé le moyen de transformer l'énergie et d'atteler à son service les forces de la nature. C'est elle — non plus la rareté — qui crée problème. Les ressources existent en quantité suffisante pour satisfaire tous les besoins correspondant à dix fois la population mondiale actuelle (Even, 2008). Le Canada en est un exemple, il pourrait nourrir dix fois sa population. Nous pouvons en dire autant de bien d'autres pays.

Même les pays du Tiers-Monde ont une capacité de production immense inexploitée et de vastes terrains vacants. Il n'est nullement besoin d'entrer dans les détails pour démontrer ce fait. Nullement besoin de citer les cas de destruction volontaire, sur grande échelle, pour « assainir les marchés » en faisant disparaître les stocks. Nous donnons ici quelques exemples : Le quotidien *La Presse de Montréal* du 7 juin 1986 rapportait le cas des patates du Nouveau-Brunswick :

La mobilisation générale de fermiers du Nouveau-Brunswick, de compagnies de transport et de bénévoles a permis d'en sauver près de 180.000 kilos qui ont pris le chemin des soupes populaires et des petits centres d'hébergement du Nouveau-Brunswick, de Toronto, d'Ottawa, de Montréal. Mais 90 000 tonnes, l'équivalent d'un sac de 10 livres (4,5 kg) de patates pour chaque Canadien, se sont retrouvées dans les poubelles ... La même semaine que l'opération des patates avait lieu, 6 000 barils de 200 livres (90 kg) de harengs étaient rejetés dans la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick.»

L'abondance ne se limite pas au Canada, c'est le cas de l'Europe aussi, tel que rapporté dans les journaux en octobre 1986, sous le titre « Les affamés du monde pas consultés » :

L'outrage public a explosé au sujet du projet de la Communauté Économique Européenne (CEE) de brûler ou jeter dans l'océan l'énorme surplus de montagnes de beurre, de lait en poudre, de bœuf et de blé s'accumulant parmi les nations de la CEE. Un rapport des quartiers généraux de la CEE à Bruxelles par la Commission européenne recommande la destruction de la nourriture qui est en train de pourrir, et très coûteuse à entreposer. On dit qu'une économie de 300 millions \$ U.S. est possible si les produits laitiers seulement étaient détruits. La CEE pratique déjà périodiquement des déversements de nourriture à la mer. L'année dernière, elle a déversé dans l'océan plusieurs centaines de tonnes de blé qui se détérioraient. Il est proposé d'éliminer la moitié des surplus actuels. On croit que cela signifierait brûler 750 000 tonnes de beurre et 500 000 tonnes de lait en poudre. Les quotas sur le lait n'ont pas réussi à assécher le lac de lait de la CEE.

2.2. Parenté responsable

L'Église a fondamentalement une inclination nataliste. Selon le Catéchisme de l'Église Catholique (n° 2373), « la Sainte Écriture et la pratique traditionnelle de l'Église voient dans les familles nombreuses un signe de la bénédiction divine et de la générosité des parents ». Ainsi l'Église s'est-elle régulièrement opposée aux approches néo-malthusiennes développées depuis le XX^e siècle en lien avec une supposée explosion démographique. Toutefois, l'Église invite à une procréation responsable, généreuse et ouverte à la vie. On a souvent caricaturé cette position de l'Église au sujet de la fécondité. Elle n'a jamais dit que les parents devaient avoir autant d'enfants qu'il était biologiquement possible d'avoir. La décision du choix du nombre d'enfants relève du plein droit des parents et non de celui de l'État. Le rôle du politique est donc d'aider les familles à décider en connaissance de cause, dans une perspective de régulation de naissances responsable. Le nombre d'enfants relève d'un choix libre des parents et l'Église, respectueuse de cette liberté, ne saurait s'y substituer. Son rôle consiste à apporter des indications morales sur la façon d'exercer cette liberté. Elle appelle les époux à faire un choix à la fois généreux et responsable, en demeurant attentifs aux différents enjeux en présence : situation économique et sociale, santé des parents, ... Ils peuvent légitimement espacer les

naissances pour des raisons de santé, des raisons économiques. C'est ce que l'Église appelle la paternité et la maternité responsable. Plus récemment encore, Benoît XVI rappelait « qu'il demeure évidemment nécessaire de prêter l'attention due à une procréation responsable qui constitue, entre autres, une contribution efficace au développement humain intégral » (Benoît XVI, 2009 : 44). Cette invitation à allier générosité et responsabilité peut s'illustrer par la formule donnée par un prêtre : « le bon nombre d'enfants est celui que vous avez choisi d'avoir, plus un ». Celui qui est généreux accepte en effet volontiers de se laisser un peu déborder par rapport à ses projets initiaux.

L'Église distingue les méthodes artificielles ou contraceptives d'une part et les méthodes naturelles d'autre part. Les méthodes artificielles sont celles qui interviennent activement dans le déroulement de l'acte conjugal soit avant, pendant ou après pour le rendre infécond. Les méthodes naturelles cherchent quant à elles à favoriser ou différer une grossesse, en tenant compte des rythmes naturels inhérents aux fonctions de la génitalité. En ce sens, se pose le problème de la régulation de la fertilité (Paul VI, 1968 : 10). La juste régulation des naissances selon Paul VI passe par « ce lien indissoluble entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation » (Paul VI, 1968 : 12). L'Église Catholique trouve les méthodes naturelles légitimes, parce qu'elles sont plus conformes à la nature et à la dignité de l'homme, meilleures garantes de la stabilité de la cellule familiale, et enfin de compte, plus épanouissante. Dans le choix pour les rythmes naturels, le couple « expérimente le fait que la communion conjugale est enrichie par les valeurs de tendresse et d'affectivité qui constituent la nature profonde de la sexualité humaine, jusque dans sa dimension physique » (Jean-Paul II, 1981 : 32).

En revanche, les méthodes artificielles contredisent « la nature de l'homme comme celle de la femme et la nature de leur rapport le plus intime » (Paul VI, 1968 : 13). Les conséquences des méthodes artificielles de régulation des naissances sont : elles ouvrent ainsi à l'infidélité conjugale et à l'affaiblissement général de la moralité ; on peut craindre que par la contraception qu'on n'en vienne à considérer la femme comme simple instrument de jouissance égoïste, et non plus comme sa compagne respectée et aimée. Enfin se serait la voie ouverte à l'arbitraire de l'autorité politique, qui pourrait imposer la contraception comme moyen de réguler la population (Paul VI, 1968).

Cette inclination nataliste de l'Église ne l'empêche pas cependant de prendre conscience des défis posés par la question de la population. Ainsi les Pères du concile Vatican II évoquaient, dans *Gaudium et Spes* que les peuples « assez souvent aujourd'hui en plus de tant d'autres

difficultés, souffrent particulièrement de celles qui proviennent de la croissance rapide de la population » (Vatican II, 1965 : 87). Et Paul VI soulignait dans *Populorum Progressio* que « trop fréquemment, une croissance démographique accélérée ajoute ses difficultés aux problèmes du développement : le volume de la population s'accroît plus rapidement que les ressources disponibles et l'on se trouve apparemment enfermé dans une impasse » (Paul VI, 1967 : 37).

En outre, si l'Encyclique *Humanae Vitae* (1968) avait quelque peu valorisée une théologie personnaliste pour justifier le caractère « intrinsèquement déshonnêtes » (Paul VI, 1968 : 14) des méthodes non naturelles, François, sans une véritable incidence doctrinale sur la théologie du mariage et de la famille de Paul VI dans l'Encyclique *Humanae Vitae*, intègre dans une nature purement pastorale, la décision en conscience valorisée par le Concile Vatican II, destinée à soutenir dans l'amour et l'espérance, en mettant l'accent sur la miséricorde de Dieu, les personnes qui « peinent » à reconnaître comme telle et à la vivre, la Doctrine de l'Église sur le mariage et la famille. En somme, le Pape François ne se place pas ici du point de vue de la morale universelle, dont relève la Doctrine de l'Église, mais du point de vue de la morale singulière, particulière à chaque personne, dont le Concile Vatican II valorise, pour permettre d'adhérer à la morale universelle.

CONCLUSION

On ne saurait, rendre la pauvreté responsable de ce qui dépendrait au contraire d'un sens insuffisant de la justice sociale, d'un accaparement égoïste, ou encore d'une blâmable indolence de certains gouvernements à affronter les efforts et les sacrifices nécessaires pour assurer l'élévation du niveau de vie d'un peuple et de tous ses enfants, d'un défaut d'entraide entre tous les membres de la grande famille humaine. Parallèlement, d'autres peuvent s'étendre, sur la nécessité de se préoccuper de l'enjeu démographique africain en multipliant les investissements soutenus, l'autonomisation de femmes et de jeunes filles et la bonification des opportunités d'emploi ou d'entrepreneuriat pour la jeunesse africaine.

Toutefois, l'enjeu démographique africain est réel et actuel mais on ne devrait pas se complaire à agiter continuellement le spectre d'un bouleversement cataclysmique qu'engendrerait la poussée démographique du continent, mais plutôt dépassionner le débat, mener des analyses empiriques de qualité et proposer des pistes de solutions constructives qui tiennent compte des réalités du terrain et des droits des individus à effectuer des choix libres en matière de reproduction. La voie par laquelle les pouvoirs publics peuvent et doivent contribuer à la

solution du problème démographique : c'est la voie d'une prévoyante politique familiale, d'une sage éducation des peuples, respectueuse de la loi morale et de la liberté des citoyens. Conscient des graves difficultés dans lesquelles se trouvent les pouvoirs publics à cet égard, spécialement dans les pays en voie de développement, ces difficultés ne doivent pas être résolues par le recours à des méthodes et à des moyens qui sont indignes de l'homme, et qui ne trouvent leur explication que dans une conception purement matérialiste de l'homme et de sa vie. La vraie solution se trouve seulement dans le développement économique et dans le progrès social qui respectent et promeuvent les vraies valeurs humaines, individuelles et sociales.

Bibliographie

- Benoît XVI, Encyclique *Caritas in Veritate*, 29 juin 2009
- De Devèze J.-C., (2008) *Défis agricoles africains*, Paris, Karthala.
- Even L., (2008) *Sous le Signe de l'Abondance. Une conception nouvelle de l'économie : le Crédit Social. Cinquième édition*, Rougemont, Canada, les Pèlerins de saint Michel.
- François, Encyclique *Laudato Si'*, 24 mai 2015.
- François, Exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, 19 mars 2016.
- Garenne M., et Gakusi E., (2006) Vulnerability and resilience: determinants of under-five mortality changes in Zambia, *World Development*; 34(10): 1765-1787.
- Jean-Paul II, *Cathéchisme de l'Eglise Catholique*, 30 avril 1992.
- Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris Consortio*, 22 novembre 1981.
- Léon XXIII, Encyclique *Rerum Novarum*, 15 mai 1891.
- Locoh T. et Makdessi Y., (1996) Politiques de population et baisse de la fécondité en Afrique sub-saharienne, Paris, Centre Population et développement.
- Paul VI, Encyclique *Humanae Vitae*, 25 juillet 1968
- Paul VI, Encyclique *Populorum Progressio*, 26 mars 1967.
- Pie XI, Encyclique *Quadragesimo Anno*, 15 mai 1931.
- Pilote, A. Étude préparée par Alain Pilote à l'occasion de la semaine d'étude ayant suivi le Congrès des Pèlerins de saint Michel à Rougemont, du 5 au 11 septembre 2006.
- Ratcliffe J. W., « Les politiques chinoises de population : essai Four "résoudre le faux problème" ? » *Politiques de population*, CIACO, Études et Documents, vol. III, no 4, 1989, pp. 5-88.
- Sala-Diakanda D.-M ., « De l'émergence de politiques de population en Afrique », *Politique Africaine* 44, Décembre 1991 , Paris, ORTOM, pp. 37-49.
- Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, 7 décembre 1975.